



## à la une



### Non aux violences éducatives !

Le 30 avril est une journée très importante pour les droits des enfants : c'est la Journée de la non-violence éducative. Chaque année, des associations, des médecins, des citoyens et des femmes et hommes politiques se mobilisent pour parler des **violences éducatives ordinaires** et les faire disparaître. On appelle violences éducatives ordinaires les paroles ou les actes violents que peuvent dire ou faire des parents à leurs enfants dans le cadre de leur éducation. Il y a des violences physiques, quand le parent touche au corps de son enfant : par exemple quand il lui donne une fessée ou une gifle sur la joue, quand il lui tire les oreilles ou encore le bouscule. Il y a aussi des violences verbales : ce sont les cris, insultes, les menaces ou les humiliations. Ces violences peuvent avoir lieu à la maison, mais aussi dans des espaces publics comme la rue, les parcs, les supermarchés, etc. Plus de cinquante pays dans le monde, dont la France, **interdisent ces violences** (on t'explique depuis quand les parents n'ont plus le droit de donner de fessées en France dans le sais-tu?). L'Organisation des Nations Unies invite les autres pays à voter, eux aussi, une loi pour interdire les violences éducatives ordinaires. Même si c'est interdit, en France, neuf parents sur dix reconnaissent qu'ils utilisent parfois la tape sur les fesses pour punir leur enfant. Plusieurs associations agissent au quotidien pour aider les parents à trouver d'autres solutions que ces violences pour faire face aux situations compliquées à la maison. C'est important car **les médecins ou spécialistes** montrent que ces violences éducatives ordinaires peuvent avoir des conséquences négatives sur les enfants. Par exemple, ils peuvent s'isoler, manquer de confiance en eux ou encore reproduire cette violence à l'école, au club de sport, etc. Alors aujourd'hui comme tous les autres jours de l'année, on dit non aux violences faites aux enfants !

## La discut'minute



### Éduquer, c'est sans violences !

**Sarah :** Salut Gary, t'as passé un bon week-end ?

**Gary :** Oui ! On a été se promener en forêt avec mes parents, c'était top ! Et toi ?

**Sarah :** J'ai passé le week-end chez mes grands-parents avec ma cousine ! On s'est trop amusées ! Ma grand-mère, elle m'a dit qu'on avait de la chance de pouvoir passer notre temps à jouer comme ça !

**Gary :** Ah bon ? Mais c'est normal, non ?

**Sarah :** Bah, elle dit que quand elle était petite, elle devait beaucoup aider ses parents à la maison, qu'elle n'avait pas trop le temps de jouer. Et puis, son père était très sévère. Alors quand elle ne faisait pas bien quelque chose, il lui mettait des claques et des fessées.

**Gary :** Mais on n'a pas le droit de faire ça, si ?

**Sarah :** Maintenant, c'est fini, t'as raison ! Mais ça fait seulement deux ans que la fessée est interdite en France. Alors qu'en Suède ou en Norvège, ça fait 40 ans !

**Gary :** Donc si je comprends bien, c'est interdit par la loi ?

**Sarah :** C'est ça ! Aucun parent n'a le droit d'être violent avec son enfant, même s'il est très énervé ou que son enfant a fait une très grosse bêtise : c'est la non-violence éducative.

**Gary :** J'espère que tout le monde la respecte, cette non-violence !

**Sarah :** Et non ! Pas encore. Mais il y en a de moins en moins de parents qui donnent des fessées à leurs enfants. Et maintenant que c'est interdit, ils n'ont plus le droit, quoi qu'ils en pensent ! Mais il y a aussi des parents qui aimeraient trouver d'autres solutions que de crier ou punir mais parfois, ils ne savent pas trop comment faire.

**Gary :** Moi, je déteste qu'on me crie dessus !

**Sarah :** Moi aussi ! En fait quand on nous explique pourquoi ce n'est pas bien de faire ça ou ça, c'est plus facile de comprendre. Ma mamie, elle m'a dit qu'elle ne me donnerait jamais de fessée, parce qu'elle se rappelle que ça lui faisait du mal !

**Gary :** Elle a raison ! Comme ça, pas de cri et pas de pleurs !

## À suivre de près



de lucarne qui se fixe au plafond et qui utilise l'énergie solaire. Grâce à un tuyau, de l'eau de mer (donc de l'eau salée, qu'on ne peut pas boire) vient remplir la lucarne. Sous l'action du soleil, l'eau chauffe, crée de la condensation et donc... de l'eau potable ! Autre avantage incroyable, le processus qui permet à cette eau de perdre son sel génère aussi de l'électricité, ce qui permet de donner de la lumière. Génial, non ? C'est aussi ce que pense le jury du Lexus Design Awards 2021, un prix scientifique pour lequel cette invention est en lice. On croise les doigts pour Henry Glogau!

## Une invention pour avoir de l'eau potable et de la lumière

En France, la plupart des personnes ont accès à l'eau potable dans leur maison ou leur appartement. Mais ce n'est pas le cas partout : dans le monde, une personne sur trois n'a pas accès à l'eau potable dans son logement. Pour y remédier, un inventeur a eu une super idée ! Henri Glogau a inventé un objet qui permet d'avoir

de l'eau potable et de la lumière chez soi. Cet objet, c'est une sorte



## Courir avec son chien pour la bonne cause !

« Run for dogs » : c'est le nom d'une course inventée par des étudiantes de Compiègne, une ville de l'Oise. Le principe est simple : des personnes, partout en France, sont invitées à courir cinq kilomètres en compagnie de leur chien. Une fois la course réalisée, elles envoient une photo aux organisatrices. Le but, c'est de sensibiliser tout le

monde à la protection animale. En

effet, les abandons d'animaux, notamment au moment des vacances, sont trop nombreux en France. La fondation Clara est une association qui se mobilise pour empêcher les gens d'abandonner leurs animaux et pour trouver de nouvelles familles aux animaux abandonnés. Sur les réseaux sociaux, les photos des coureurs sur pieds et sur pattes sont accompagnées d'une cagnotte. Tous ceux qui le veulent peuvent donc faire un don à l'association. Un défi canin et canon !

## Le sais-tu ?



### Sais-tu depuis quand les parents n'ont plus le droit de donner de fessées ?

En France, une loi très importante a été votée en 2019 : la loi relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires. On l'appelle aussi la « loi anti-fessée ». Depuis le vote de cette loi, les violences éducatives ordinaires sont interdites. Cela veut dire qu'un parent n'a pas le droit de donner une gifle ou une fessée à son enfant, même s'il a fait une bêtise. Il n'a pas non plus le droit de l'insulter ou de lui dire des choses très méchantes. Les députés, en votant cette loi, ont considéré que rien ne justifie l'usage de la violence pour éduquer un enfant. En effet, la loi précise que « l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques ». La France a été le 56e pays du monde à voter une telle loi. Le premier à le faire était la Suède en 1979.

### Le mot de la semaine

#### Violences éducatives ordinaires :

ce sont les formes de violences physiques ou psychologiques qu'exercent les parents sur leurs enfants et qui sont souvent perçues comme faisant partie de l'éducation alors qu'elles sont interdites.

En anglais on dit : « Ordinary disciplinary violence »

### Le débat

#### On parle de la non-violence éducatrice

Selon toi, pourquoi est-ce important d'interdire les fessées et les autres violences éducatives ordinaires ?



Un programme  
leo lagrange  
FEDERATION

ASSOCIATION LOI 1901  
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Copyright © 2020 Les petits citoyens - Tous droits réservés



Retrouve-nous sur [lespetitscitoyen.com](https://lespetitscitoyen.com)  
pour de nouvelles aventures!

